

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 6

Date de convocation : Jeudi 4 avril

Présidence de : Lionel BERTHET

Quorum : 16

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°

Signatures

Le Président

  
Lionel BERTHET

Le Secrétaire

  
Anne ROUSSEAU

**RUBRIQUE I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE**

**1-1 Projet voyage d'intégration 2019 :**

Comme chaque année, le projet d'intégration 6ème est soumis au vote par anticipation.

Sept classes de 6ème sont concernées par ce projet sur trois vagues de départ (9-10, 12-13 et 16-17 septembre 2019). Les activités proposées l'an passé sont reconduites, à savoir : balade en roulotte, randonnée et activités autour du 'vivre-ensemble' (1er jour) et jeux ludiques en français, mathématiques et Eps autour du Lac du Cébron (2ème jour). Les élèves seront hébergés dans des roulettes à la Chevalerie du Thouet .

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

**RUBRIQUE II FONCTIONNEMENT GENERAL**

**II FONCTIONNEMENT GENERAL :**

**2-1 Budget voyage d'intégration 2019 :**

M. Tirebois estime que le coût de ce projet devrait être environ de 7 000 euros pour les trois sorties. Cette estimation est basée sur le coût du projet précédent qui ne comptait que deux dates d'activités.

Les familles seront sollicitées à hauteur de 35 euros par enfant. M. Tirebois précise que même si la prestation de la Chevalerie du Thouet est en augmentation, le participation des familles reste la même qu'en 2018.

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

## RUBRIQUE III VIE BUDGETAIRE ET FINANCIER

### 3-1 COMPTE FINANCIER 2016 :

Cette partie est présentée par M. Texier.

#### 3-1 Compte financier :

M. Texier introduit son propos en rappelant le cadre réglementaire (article R 421-77 du Code de l'Education).

Il s'agit ici de présenter la bonne ou mauvaise santé des finances de l'établissement.

Les résultats 2018 sont les suivants :

Voir tableau

La variation du fonds de roulement donne un accroissement de 18 391,28 € et vient s'ajouter aux 178 507,86 € de 2017 pour atteindre le montant de 196 899,14 euros, ce qui correspond à 135 jours de fonds de roulement.

Il est rappelé que le département écrête les fonds de roulement au-delà de 110 jours. Il nous semble important à ce moment du conseil de souligner que le collège a lourdement investi sur ses fonds propres pour accroître et améliorer l'utilisation du numérique et qu'il serait juste que cela soit pris en considération lors de l'éventuel écrêtement à venir.

Nous regrettons qu'aucun interlocuteur du département ne soit présent ce soir afin d'entendre ces informations, de les transmettre et d'en tenir compte dans le niveau d'écrêtement qui serait exercé sur le fonds de roulement de notre collège.

Nous verrons l'impact de celui-ci sur le budget 2020.

Les indicateurs sont très bons, seules quatre familles sont en contentieux sur le collège Jean Rostand (la priorité est de traiter le problème en amont, c'est à dire avant d'aller chez l'huissier).

Question posée par Mme Dias : Qu'en est-il du 4<sup>e</sup> plateau technique de la Segpa ?

Réponse de M. Berthet : Il y a une possibilité d'investissement sur le budget 2019-2020. Il est envisagé de réemployer les locaux et d'investir uniquement dans le matériel pour une somme comprise entre 7.000 et 10.000 euros sur fonds propres.

Question posée par Mme Dias : Peut-on arguer de ce financement assuré par l'établissement pour limiter l'écrêtement évoqué précédemment ?

Réponse de M. Berthet : Oui.

Question 1 : Le CA autorise-t-il la fusion des deux comptes de réserve 10681 et 10687 en un seul compte 10681 ?

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

Question 2 : Le CA approuve-t-il la répartition des 8636,00€ excédentaire ?

Question 3 : Le compte financier est-il arrêté sans réserve ?

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

### **3-2 DBM pour sortie d'inventaire**

Suite à la vente du Vario Cooking, une DBM pour vote est nécessaire pour annuler la partie non amortie du bien pour une valeur de 5 209.80 € dans le cadre de sa sortie de l'inventaire.

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

### **3-3 DBM de type 2**

L'arrêté de désaffectation du vario cooking n'a été signé que le 24 décembre 2018 par la préfecture

Il est donc nécessaire de confirmer par un acte du conseil d'administration en 2019 le montant de la vente (8 000 €) ainsi que le destinataire du bien (LP les Terres Rouges à Civrais (86)).

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

### **3-4 DBM pour prélèvement sur fonds de réserve**

Dans le cadre du FCSH (fonds commun du service d'hébergement) les titres correspondant à cette charge pour le dernier trimestre 2017 ne sont jamais parvenus à l'établissement dans le cadre de la prise en charge du mandat d'extourne 2018 resté en attente.

Pour appurer cette charge restante de 1 402.94 € un prélèvement sur fonds de réserve est demandé pour bien la différencier sur l'exercice 2019 au service SRH.

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19**

#### **IV QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

